

n° 4621

cession de terrain  
à la Commune  
pour réserves foncières

Le Maire fort à la connaissance de l'Assemblée que Madame DEVOE FREMY Charles, rue de l'Église à Andres, désire vendre un terrain à la Commune.  
Il s'agit de la parcelle cadastrée n° 23 lieu dit "de Saussi" d'une contenance de 575 m<sup>2</sup> en nature de jardin. L'intéressée a remis une promesse de vente au prix de 7.50 F. le m<sup>2</sup>.

n° 11849. 19.12.72  
Approb. 27.12.72.

Le Conseil, considérant que cette parcelle est voisine de celles acquises en 1971 pour la réalisation d'un lotissement actuellement à l'étude, que le prix est identique (délibération n° 325 du 16.06.71 et arrêté préfectoral du 22.11.71), est d'avis d'acquiescer au compte de la Commune, la parcelle n° 23 appartenant à Mme DE FREMY, au prix de 7.50 F. le m<sup>2</sup>.

Le délégué M. CONREUR, Maire à Nancy, soussigné l'acte et intervenir et donne tous pouvoirs au Maire pour régulariser cette affaire.  
Il dit que les frais seront à la charge de la Commune. Demande à M. le Préfet d'envisager une déclaration d'utilité publique sur la présente acquisition.  
Le financement de cette dépense sera prévu sur le programme n° 3. art. 2703 "acquisition de terrains divers" soit 575 x 7.50 = 4 312,50 F. plus frais.  
Crédits suffisants.